



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION
MINEURE

DÉROGATIONS MINEURES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

Par le présent avis public, il est informé que lors de la séance ordinaire prévue le 4 novembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Franklin examinera et statuera les demandes de dérogation mineure suivantes en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 333 :

IMMEUBLE/TERRAIN VISÉ : la demande de dérogation mineure concerne la propriété située sur le lot 5 621 493 du cadastre du Québec, située dans la zone HB-16 (reg.272-13).

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : Les dérogations mineures sont demandées afin de permettre :

- L'empiètement des stationnements dans la marge arrière, entre 5 et 6 mètres, alors que le règlement de zonage no. 272-13, à l'article 11.3.16, exige une marge arrière de minimum 8 mètres;
- La construction d'une seule allée d'accès servant pour l'entrée et la sortie des automobiles vers les stationnements, alors que le règlement de zonage no.272 à l'article 7.1.5 exige deux allées d'accès pour une capacité d'aire de stationnement de 15 à 50.

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 21 octobre 2024. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 octobre 2024.

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier